



Ville de  
Baie-Comeau

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 21 septembre 2020**, à 20 h, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

### **446, rue De Puyjalon**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre l'aménagement d'un stationnement situé en cour avant de la résidence du 446, rue De Puyjalon. Le stationnement posséderait une largeur de 8,22 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une largeur maximale de 8 m pour ce type de construction.

### **65, avenue Le Gardeur**

Une dérogation mineure est demandée afin permettre l'implantation d'une remise isolée située en cour arrière de la résidence du 65, avenue Le Gardeur. La remise isolée est à une distance de 0,96 m à 1,06 m du bâtiment principal, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance de 2 m entre deux bâtiments.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, pourra se faire entendre, **jusqu'au 18 septembre**, en adressant ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca)

Il sera également possible de se faire entendre verbalement pendant la séance en contactant M. Mathieu Pineault, au plus tard le 18 septembre à 12 h au 418-296-4931 ou par courriel à [mpineault@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:mpineault@ville.baie-comeau.qc.ca)

Soyez assurés que toutes les interventions écrites des citoyens seront lues telles que formulées.

Baie-Comeau, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Annick Tremblay, greffière et  
directrice des affaires juridiques**